

Nordine, le « menteur professionnel »...



Nordine est en détention préventive depuis le 22 juin dernier. Ce jour-là, il a été interpellé en pleine nuit après une course-poursuite: la Mercedes dans laquelle il se trouvait était signalée volée et a été prise en chasse par la police de Charleroi.

Malgré cela, le jeune homme nie être lié au vol de la voiture ou avoir quoi que ce soit au sujet des nombreux objets volés qu'on a découvert dans l'habitacle: *«Ce n'est pas moi qui conduisais. D'ailleurs, j'avais juste été pris en stop par les occupants de la voiture qui avaient accepté de me conduire à la gare»* explique-t-il. Du stop à minuit pour prendre un train en pleine nuit? *«Je n'ai pas fait attention à l'heure, je voulais juste aller consulter les horaires des chemins de fer»* assure Nordine...

Crédible, le gaillard? Pour le substitut Luc Bouilliez, il l'est d'autant moins qu'il ment sur tout: *«Il est connu sous quatre alias différents, avec des dates de naissance différentes; il a fallu lui faire passer une expertise dentaire parce qu'il se prétendait mineur...»* insiste le magistrat.

En ajoutant: *«On a trouvé ses empreintes digitales sur le volant de la voiture volée et ainsi que sur les objets retrouvés. Bizarre pour un auto-stoppeur.»* Nordine nie aussi les autres faits à sa charge, notamment un cambriolage.

Pour son avocat Me Guchez, il y a quand même une petite chance pour que Nordine ait été mineur à l'époque de ce premier cambriolage...

Et rien ne prouve qu'il n'a pas été un simple passager innocent dans la Mercedes. La seule prévention qu'il ne nie pas, finalement, c'est d'être en séjour illégal.

Mais il assure qu'il n'a jamais reçu d'ordre de quitter le territoire et qu'alors ce n'est pas une infraction.

AN.D.